



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/340

Signature de la convention relative à la gestion de l'électricité alimentant la sous-station de chauffage urbain située dans la copropriété sise 125 rue Baraban / 255 rue Paul Bert à Lyon 3e et desservant la propriété municipale dénommée "hôtel social La Charade " sise 259 rue Paul Bert à Lyon 3ème (EI 03321)

Direction de la Gestion Technique des Bâtiments

**Rapporteur** : M. GODINOT Sylvain

**SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2020**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 NOVEMBRE 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 NOVEMBRE 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 3 DECEMBRE 2020

---

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme HENOCQUE Audrey

**PRESENTS** : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** :

**ABSENTS NON EXCUSES** :

**2020/340 - SIGNATURE DE LA CONVENTION RELATIVE A LA GESTION DE L'ELECTRICITE ALIMENTANT LA SOUS-STATION DE CHAUFFAGE URBAIN SITUEE DANS LA COPROPRIETE SISE 125 RUE BARABAN / 255 RUE PAUL BERT A LYON 3E ET DESSERVANT LA PROPRIETE MUNICIPALE DENOMMEE "HOTEL SOCIAL LA CHARADE " SISE 259 RUE PAUL BERT A LYON 3EME (EI 03321) (DIRECTION DE LA GESTION TECHNIQUE DES BÂTIMENTS)**

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 3 novembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1634 en date du 23 novembre 2015, le Conseil municipal a approuvé la cession du tènement communal sis 117 à 125 rue Baraban et d'un terrain sis 257 rue Paul Bert à Lyon 3<sup>ème</sup> au profit de la SARL Baraban Patrimoine. L'acte de cession a été signé par les parties le 16 novembre 2016.

Parmi les conditions particulières de la cession, il était spécifié que l'acquéreur s'engageait, sous son entière responsabilité et à ses frais exclusifs, à faire déplacer par les services habilités la sous-station de chauffage urbain existante depuis le rez-de-chaussée du bâtiment sis 121-123 rue Baraban (parcelle DS numéro 116) jusque dans le sous-sol du bâtiment à édifier à l'angle de la rue Baraban et de la rue Paul Bert (parcelle DS numéro 59) ainsi que son raccordement au réseau de chauffage urbain. De plus, en vertu de l'acte de vente, la Ville de Lyon bénéficie d'une servitude pour l'accès à la sous-station de chauffage urbain.

En effet, cette sous-station alimente, à l'exclusion des immeubles vendus à l'acquéreur, l'immeuble édifié sur les parcelles DS numéros 61 et 117, propriété de la Ville de Lyon, dénommé « hôtel social La Charade », sis 259 rue Paul Bert à Lyon 3<sup>ème</sup> et référencé dans la base patrimoniale de la Ville de Lyon sous le numéro d'ensemble immobilier 03321.

Il est précisé que les équipements de la sous-station de chauffage urbain desservant les biens propriété municipale sont branchés électriquement sur les parties communes de l'immeuble sis 125 rue Baraban / 255 rue Paul Bert à Lyon 3<sup>ème</sup>, édifié dans le cadre l'opération de construction.

L'acquéreur a installé un sous-comptage dans le tableau électrique permettant d'identifier la consommation électrique de la sous-station desservant les biens de la Ville.

A la fin de l'opération de construction de l'immeuble, celui-ci a été placé sous le régime de la copropriété.

Les copropriétaires de l'immeuble sis 125 rue Baraban / 255 rue Paul Bert ont élu la régie Saint Louis en qualité de syndic à compter du 26 mars 2019. Le contrat relatif à l'abonnement d'électricité des parties communes et de la sous-station de chauffage urbain a été transféré au syndic pour le compte de la copropriété.

Compte tenu de ces dispositions, les parties se sont rapprochées afin de préciser les responsabilités et les obligations de chacune en matière de gestion de l'électricité alimentant la sous-station de chauffage urbain située dans la copropriété sise 125 rue Baraban / 255 rue Paul Bert à Lyon 3<sup>ème</sup> et desservant la propriété municipale dénommée « hôtel social La Charade » sise 259 rue Paul Bert à Lyon 3<sup>ème</sup>. La convention explique les modalités de prise en charge par la Ville des consommations électriques participant au fonctionnement de la sous-station de l'hôtel social La Charade.

La convention est consentie pour une durée de trois ans à compter de sa date de signature. A son échéance, elle se renouvellera par tacite reconduction pour une durée d'un an, sans que la durée totale ne puisse dépasser dix ans.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 3<sup>e</sup> arrondissement ;

Où l'avis de la commission **Transition écologique - Mobilités** ;

### **DELIBERE**

- 1- La convention relative à la gestion de l'électricité alimentant la sous-station de chauffage urbain située dans la copropriété sise 125 rue Baraban / 255 rue Paul Bert à Lyon 3<sup>ème</sup> et desservant la propriété municipale dénommée « hôtel social La Charade » sise 259 rue Paul Bert à Lyon 3<sup>e</sup> (EI 03321) est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et tout document y afférent.
- 3- Les dépenses de fonctionnement résultant de cette convention seront financées à partir des crédits inscrits au budget de la Ville et seront imputées sur le chapitre 011, fonction 020, nature 60612.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

**Grégory DOUCET**